

Ce tableau vous permettra d'identifier la procédure dont vous relevez, en fonction de votre situation actuelle et de votre bagage antérieur.

Votre situation	Vous souhaiteriez entrer en			Précisions
	L1	L2	L3	
Vous êtes en train de <b>préparer le bac ou le DAEU, en France</b> ou dans l'Union Européenne (+ Suisse)	Candidature OBLIGATOIRE via Parcoursup selon calendrier national : <a href="https://www.parcoursup.gouv.fr/">https://www.parcoursup.gouv.fr/</a>	Vous ne pouvez pas solliciter en accès direct en L2	Vous ne pouvez pas solliciter en accès direct en L3	Les capacités d'accueil des différentes licences figurent sur Parcoursup. Spécificité de la L1 psychologie à Dijon : <b>435 places de néo-arrivants</b> . Chaque année, cette licence recueille environ 4 000 demandes sur Parcoursup. De ce fait, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Il est important de prévoir une autre formation non sélective dans vos vœux.
Vous êtes de <b>nationalité française ou de l'UE et vous êtes en train de préparer un bac ailleurs</b> qu'en France	Candidature OBLIGATOIRE via Parcoursup selon calendrier national : <a href="https://www.parcoursup.gouv.fr/">https://www.parcoursup.gouv.fr/</a>	Vous ne pouvez pas solliciter en accès direct en L2	Vous ne pouvez pas solliciter en accès direct en L3	La procédure complémentaire de Parcoursup n'ouvre pas en psychologie, compte tenu du fait que la liste d'attente de la procédure principale n'est pas épuisée. Dans les autres licences, la procédure complémentaire n'ouvre que si la capacité d'accueil n'a pas été atteinte en procédure principale. <b>Aucune candidature dérogatoire ou hors délai n'est étudiée.</b>
Vous êtes de nationalité étrangère hors UE et ne disposez pas d'un diplôme supérieur ou d'une année d'études supérieur validée en France	Candidature <b>obligatoire</b> via la procédure mise en place par le service des Relations Internationales : <a href="https://www.ube.fr/international-forthem/">https://www.ube.fr/international-forthem/</a>			
Vous sollicitez un accès en L1 et n'êtes dans <b>aucune des trois situations</b> ci-dessus	1/ Si vous avez interrompu vos études depuis plus d'un an Et/ou 2/ Vous êtes en emploi, en activité professionnelle, inscrit à France Travail, bénéficiaire du RSA (le tout, en France)			Vous relevez potentiellement de la formation continue. Dans ce cas, prenez contact au plus vite avec le Service de Formation Continue et par alternance de l'UBE : <b>SEFCA, M. Franck DUBOIS,</b> <b>06 68 88 68 70,</b> <a href="mailto:formation.continue-shs@u-bourgogne.fr">formation.continue-shs@u-bourgogne.fr</a>  Les personnes qui relèvent de la formation continue ne peuvent pas passer par Parcoursup, les procédures sont spécifiques au SEFCA) Le calendrier des candidatures via le SEFCA est le même que celui de Parcoursup. Les candidatures hors délai ne sont pas étudiées.  Les personnes ayant interrompu leurs études depuis plus de deux ans, et se trouvant en reprise d'études non financées et sans conventionnement (ex « formation permanente ») ni financement, souhaitant étudier à titre personnel, relèvent du même statut que les étudiants et peuvent passer par Parcoursup. Cela concerne : - les retraités - les femmes ou hommes au foyer - les fonctionnaires en disponibilité - les salariés privés en congé sans solde - les reprises d'études à titre personnel hors temps de travail - les personnes sans activité ne percevant aucune aide financière (RSA par exemple) et non inscrites à France Travail.
Vous avez étudié dans l'une de nos 6 mentions de licence à l'université en France mais hors UBE et sollicitez un redoublement en L1 ou un <b>accès direct dans l'année 2 ou 3</b> du cycle licence à l'UBE dans la même mention.	Si vous avez été inscrit, sans la valider, en L1 dans la même mention dans une université française, votre redoublement est de droit en L1 dans la même mention dans toutes les universités publiques françaises (1).	Si vous avez validé une L1 dans la même mention dans une université française, ou devrez redoubler votre L2, votre accès est de droit en L2 de la même mention dans toutes les universités	Si vous avez validé une L2 de la même mention dans une université française ou que vous devrez redoubler votre L3, votre accès est de droit en L3 psychologie dans toutes les universités publiques françaises (1)	→ Un dossier de transfert sera également à formaliser (téléchargez le formulaire « transfert arrivée » sur le site de l'UFR Sciences humaines : <a href="https://sciences-humaines.ube.fr/inscriptions-reinscriptions-reorientations-2">https://sciences-humaines.ube.fr/inscriptions-reinscriptions-reorientations-2</a> Il est à renvoyer après vos résultats de l'année en cours par mail, en pdf (mails des secrétariats en bas du tableau), accompagné de tous vos relevés de notes d'études supérieures, le tout fusionné en un seul document  En cas d'accord, demandez un dossier d'inscription administrative par mail en juin pour la rentrée suivante au même endroit.



Votre situation	Vous souhaitez entrer en			Précisions
	L1	L2	L3	
		publiques françaises (1).		
Vous sollicitez un accès direct dans l'année 2 ou 3 du cycle licence à l'UBE en provenant d'autres mentions de licence que celle sollicitée ou d'autres types d'études.	Parcoursup ne gère que l'accès en L1, l'application n'est pas prévue pour les candidatures en L2 ou L3.	<p>Candidature <b>OBLIGATOIRE</b> par dossier de validation des acquis, à compléter entièrement. Sur <a href="#">eCandidat</a> (sauf psychologie).</p> <p><b>Date limite pour tous les dossiers de VA : dernier vendredi de mai pour la rentrée suivante</b>, délai de rigueur</p> <p>Pour la psychologie : Dossier à demander par mail au secrétariat. Le formulaire + les pièces justificatives sont à fusionner en un seul document, en pdf uniquement, <i>compressé s'il dépasse 10 Mo</i> et à renvoyer par mail <b>UNIQUEMENT</b> au secrétariat du diplôme (voir rubrique « les scolarités »)</p> <p><b>Date limite pour tous les dossiers de VA : dernier vendredi de mai pour la rentrée suivante</b>, délai de rigueur</p>		<p>ATTENTION : les commissions pédagogiques ne se transmettent pas les dossiers. Si vous souhaitez candidater sur plusieurs niveaux de la licence en cas de refus sur le ou les niveaux supérieurs, il faut constituer un dossier complet et distinct par niveau sollicité, avec le formulaire en premier et les pièces ensuite.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les candidatures hors délai seront systématiquement refusées</li> <li>➔ Les candidatures reçues par mail en plusieurs fichiers séparés ne seront pas étudiées</li> <li>➔ Les candidatures reçues dans un format autre que celui demandé ne seront pas étudiées</li> <li>➔ Les messageries de l'université <b>rejetent les dossiers ZIP</b>. Ne pas utiliser ce moyen pour envoyer le dossier (psychologie)</li> <li>➔ L'accès en L2 ou L3 est géré sur eCandidat à l'UBE obligatoirement pour les 5 autres licences : musicologie, histoire, géographie, histoire de l'art et archéologie, sociologie. Sauf psychologie, dates identiques mais dossier à solliciter au secrétariat.</li> </ul>
Vous sollicitez un accès en L2 ou L3 et n'êtes plus étudiant (interruption d'études, salariée, auto-entrepreneur, en recherche d'emploi, bénéficiaire du RSA, etc)		<p>1/ Si vous avez interrompu vos études depuis plus de d'un an</p> <p>Et/ou</p> <p>2/ Vous êtes en emploi, en activité professionnelle, inscrit à France Travail, bénéficiaire du RSA (le tout, en France)</p>		<p>Vous relevez potentiellement de la formation continue.</p> <p>Dans ce cas, prenez contact au plus vite avec le Service de Formation Continue et par alternance (SEFCA) de l'UBE :</p> <p><b>SEFCA, M. Franck DUBOIS, 03 80 39 36 68</b> <a href="mailto:formation.continue-shs@u-bourgogne.fr">formation.continue-shs@u-bourgogne.fr</a></p> <p>Les personnes qui relèvent de la formation continue postulent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier spécifique formation continue pour la psychologie, à demander au SEFCA</li> <li>- ECandidat pour les 5 autres mentions de licence</li> </ul> <p><b>Date limite pour tous les dossiers de VA : dernier vendredi de mai pour la rentrée suivante</b>, délai de rigueur</p>

(1) : La procédure est le [transfert](#). Il est soumis à l'accord des deux chefs d'établissements (entrant et sortant) et peut être assorti de conditions si le contenu de la formation est trop différent ou trop ancien.

Si votre situation ne correspond à aucune de celles décrites dans ce tableau, vous pouvez envoyer un mail à :

Pour la licence de géographie : [secretariat.geographie@u-bourgogne.fr](mailto:secretariat.geographie@u-bourgogne.fr)

Pour la licence d'histoire de l'art et archéologie : [licence-histoire-art-archeo@u-bourgogne.fr](mailto:licence-histoire-art-archeo@u-bourgogne.fr)

Pour la licence de musicologie : [licence.musicologie@u-bourgogne.fr](mailto:licence.musicologie@u-bourgogne.fr)

Pour la licence d'histoire : [secretariat.histoire@u-bourgogne.fr](mailto:secretariat.histoire@u-bourgogne.fr)

Pour la licence de sociologie : [secretariat.sociologie@u-bourgogne.fr](mailto:secretariat.sociologie@u-bourgogne.fr)

Pour la licence de psychologie : [secretariat-licence-psychologie@ube.fr](mailto:secretariat-licence-psychologie@ube.fr)